



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040489

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 11544
N/REF : 4/02/2024 0H20 C:000137 I:12619
V/REF : CT636684

Immeuble neuf RESIDENCE CREA
C/°NEXITY MONTPELLIER ODYSSEUM
IMMEUBLE YWOOD ODYDEUM
601 RUE GEORGES MELIES
34000 MONTPELLIER

V/REF.IMM. MS223180
IMMEUBLE : RESIDENCE CREA
39 AV.DE LA CROIX DU CAPITAINE
34070 MONTPELLIER

Montpellier, le 30 Avril 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : RESIDENCE CREA - 39 AVENUE DE LA CROIX DU CAPITAINE - MONTPELLIER
STUDEA : VALÉRIE LOISEAU - 06 99129062 POUR TOUTES INFORMATIONS

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : Mme S. POIREL

RECUPERER LES ACCES CHEZ LE SYNDIC OU DEMANDER UN CONTACT SUR PLACE

MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE HYDROCUREUR POMPEUR TYPE 4X4
Y COMPRIS SON TECHNICIEN SPECIALISE

MISE A DISPOSITION D'UN ELECTROMECHANICIEN SPECIALISE EQUIPE D'UN
VEHICULE ATELIER

POMPAGE ET NETTOYAGE HYDRAULIQUE HAUTE PRESSION DU POSTE DE RELEVAGE
D'EAUX PLUVIALES
ENTRETIEN ELECTROMECHANIQUE DU POSTE COMPRENANT LE CONTROLE DE L'ENSEMBLE
DES PIECES (LES DEUX POMPES, LE FLOTTEUR ALARME, LE COFFRET ELECTRIQUE)
VERIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DES 2 POMPES ET DE L'INSTALLATION
ELECTRIQUE
TEST D'ETANCHEITE ET DU BON FONCTIONNEMENT DE L'ENSEMBLE

FREQUENCE : UNE FOIS PAR AN

OBSERVATIONS : INTERVENTION ANNUELLE REALISEE LE 11 AVRIL 2024

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Février de chaque année
et payable a 30 jours.

Prix de base du contrat : 295,00

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien Poste/pompe de relevage Ep	1/AN	295,00	295,00



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040489

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	295,00
T.V.A. a 20,00%	59,00
TOTAL T.T.C.En EURO	354,00

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN